



Protocole sanitaire

- Avant d'accéder au bassin, obligation de se doucher et se savonner
- Nombre de personnes en simultané autorisées : 78 max
- Pendant les périodes de fortes affluences, le temps de baignade est limité à 1h/pers
- Respecter les déplacements indiqués par un fléchage au sol (flux d'entrée / flux de sortie)
- A l'exception du bonnet de bain et des lunettes de protection, l'apport de matériel extérieur devra être désinfecté en utilisant le bac de nettoyage mis à votre disposition.
- Maintenir une distance physique d'au moins un mètre sur les plages et dans le bassin